

Compte-rendu de la séance publique d'information du 30/01/15

INTRODUCTION

- **Qui est "Nous" ?**
 - Alain Pietrons, riverain
 - Nathalie Brard, riveraine, co-fondatrice du Collectif Paradis
 - Sylvie Simon, Brainoise, co-fondatrice du Collectif Paradis, Natagora Brabant wallon
 - Philippe Jacob, Brainois, ornithologue
 - Godelieve Boulert, Brainoise
 - Roland Massart, conseiller communal Ecolo
 - Corentin Roulin, membre Ecolo
 - André Février, membre de la locale Ecolo
 - Agnès Deconinck, riveraine, La Canopée, Natagora et Nature & Progrès

- Dorothée Bouillon = animatrice/modératrice
 - Formée en éco-pédagogie à l'IEP de Liège
 - Travaille avec associations participatives à Bruxelles
 - Pas Brainoise > regard extérieur

Démarche en 3 temps :

1. Présentation du projet et des propositions par le Collectif
2. Questions, propositions alternatives > enrichir le projet
3. Temps de synthèse

Introduction (Agnès)

- Rappel du contexte
 - Balade en Octobre 2014, ponctuée d'éléments historiques, de contes, de découvertes nature et de dégustation de plantes sauvages ; 40 personnes y ont participé
 - Début des travaux > mobilisation des riverains ; mise en commun de nos idées

- Moment de rencontre
 - *Ce que j'aime/qui me plaît quand je vais au Paradis, c'est...*
 - *Ce qui me préoccupe/m'inquiète par rapport au Paradis, c'est...*
 - *Ce que j'aurais envie de faire pour cet endroit, c'est...*

PRÉSENTATION

Démarche participative (*Corentin*)

- Travaux effectués ; on ne discute pas du passé mais on prépare l'avenir
- Plans communaux pour aménager les abords
- Réflexion en parallèle de Ecolo et d'un Collectif de citoyens > rassemblement, réunions de travail, mise en commun des idées
- Site internet : monparadis.be ; bien fréquenté (~1000 vues, 60 commentaires)
- Promenade organisée dimanche 8/02
- Présentation à la Commune prévue fin février

Les idées-forces (*Roland*)

- Projet par/pour les Brainois
- Homme et nature : zone agréable, naturelle, en bordure de la ville ; liaison entre la ville et la campagne ; relais pour les oiseaux, les insectes...
- Différentes zones : biotope à préserver, zones éducative, didactique et récréative ; gestion du site à prévoir

Liaisons en modes doux (*Agnès*)

- Liaisons principales (traits bruns larges)
 - revêtement en dolomie stabilisée ; assez larges pour piétons/cyclistes et véhicules d'entretien
- Circulation secondaires : chemins/sentiers existants et/ou à réhabiliter
 - Chemin des Prés d'Ophain, sentier du Paradis, chemin du Sadin, chemin des Moineaux, chemin des Petites Brunes > liaison avec voiries proches
 - Chemins exclusivement piétons, sentier de découverte (pointillé)
 - Revêtement : gazon, broyât, passerelles de bois...
- 4 emplacements de parking aux entrées de la zone ; 100 places max.
 - Plantations pour les rendre plus discrets
 - Chicanes de sécurité
 - Pas de zone bétonnée sur le site
- Lieu de transit entre le centre de BLA, Ophain et Lillois, parc de l'Alliance, futur centre administratif, Imagibrairie
- Liaison avec communes voisines (ex. Lasne : réseau de sentiers très développé)
- Renforcement du maillage bleu et vert, repris dans le Schéma de Structure Communal (SSC)
- *Proposition recueillie sur le site : parking à poussettes*

Préservation des biotopes (*Sylvie*)

- Préservation du biotope naturel, milieux variés pour un maximum de biodiversité
 - Plantations en différents endroits, différents étages de végétation

- Bordure Nord > protection des oiseaux et de la faune
- Petit observatoire, bien intégré dans la végétation
- Roselières : zones de refuge et rôle de filtre > améliore la qualité de l'eau
 - Peuvent être réutilisés en broyat pour les chemins
- Vasières : plan d'eau incliné, différentes hauteurs d'eau > accueil d'espèces variées
- Haies entre chemin et vasières
- Butte de l'ancien vicinal à préserver
 - Abri pour chauve-souris ? Recensement en cours (Natagora)
- Verger communal : rôle de tampon pour les riverains de la chaussée d'Ophain
- Murs végétaux en divers endroits du site
 - Haies végétales, structures tissées
 - Aspect esthétique et zones de refuges
- Éclairage en mode doux : LED avec détecteurs de mouvements
 - Préconisé aussi par les cyclistes ; plus sécurisant, respectueux de l'environnement et économique > tout le monde y trouve son compte !
- Gestion du plan d'eau dans son ensemble à envisager !
- *Proposition sur le site : structures végétales tressées ; mêler art et nature*

Éducation à l'écologie (Roland)

- Panneaux didactiques : décrivant biotopes, faune et flore
- Écomusée : "accueil" du site (36 rue du Paradis ; réaffectation de bâtiment & serres communaux actuellement inoccupés)
 - Stages et ateliers divers (p.ex. construction de nichoirs, hôtel à insectes...)
 - Expositions photos, conférences...
 - Départ de visites guidées, en partenariat avec des associations
 - Synergie avec acteurs locaux (maraîchage bio, apiculture, jus du verger...)
- Attrait touristique (limité !)
- Rénovation et remise en valeur des bâtiments
 - L'ancienne buvette de la piscine pourrait resservir
 - Ouverture du côté du plan d'eau : terrasse conviviale
 - Chantiers avec mouvements de jeunesse, jeunes des communes jumelées
- Dimension sociale
 - animations en partenariat avec le Domaine, le Vignoble, l'hôpital...
 - Zone de maraîchage bio > cueillette...

Fonction récréative du site (Agnès)

- Garder une dimension familiale raisonnable, respect de la tranquillité du site !
- Horeca
- Pêche dans l'ancien bassin de natation (en retrait > plus calme)
- Zones de repos
 - Près de l'entrée de la rue du Paradis, proche du Vignoble
 - Bancs & tables pour profiter du site sans s'y engager

- accès facilité aux PMR
- Bassin d'agrément : bateaux miniatures, baignade naturelle, pelouses accessibles, zone de pique-nique
- Gambadage des chiens : zone délimitée le long de la route de Piraumont
- Plaine de jeux : ré-aménagement, en veillant à la tranquillité des riverains
 - Préserver le terrain de basket/foot ; surface plane pourrait accueillir un chapiteau pour les éventuelles activités des riverains
 - Toilette sèche aménagée
- Espace boisé : fonction écologique importante ; bonne gestion essentielle, pour ne pas mettre en danger les riverains et passants
- Prairie fleurie, pour préserver la vue vers le lac de la plaine de jeux
- *Proposition : installer des poubelles ; enterrer les bulles à verre (réduction de l'impact visuel et acoustique...)*
- *Proposition : Biennale de sculptures, en partenariat avec des artistes et/ou l'Ecole des Arts*

Gestion participative (Sylvie)

- La gestion participative nous tient fort à cœur :
 - approche globale dans laquelle chacun peut s'exprimer et donner son avis, afin que chacun y trouve son compte
 - multipartite, avec les riverains et en partenariat avec diverses associations compétentes en la matière ; tout en s'appuyant aussi sur l'expertise, la logistique et les ressources de la commune
- Associations déjà impliquées/consultées dans le projet : Natagora, La Canopée, le Cercle des Naturalistes de Belgique (CNB), le GRACQ-Les Cyclistes Quotidiens
- Autres associations partenaires envisagées :
 - Sentiers.be (déjà soutien/ressource pour la balade en Octobre 2014)
 - chantiers spécifiques : Nature & Progrès, ADESA , Eco-construction & Citoyens
 - Brania : aspect historique et patrimonial
 - Vivaqua, riverain du site
 - Animations : Habitat & Participation, le Plan de Cohésion Sociale (PCS), Color'Ados, le Groupement d'Actions Locales (GAL),...
- Le projet s'adresse à tous les habitants sans distinction sociale, d'âge, d'intérêts...
- *Proposition : Désigner un Conservateur et/ou un Comité d'accompagnement, qui serait plus particulièrement impliqué dans la gestion du site et dans les décisions qui prévalent à l'aménagement du site*

DÉBAT - Vos réactions, vos propositions, vos questions

Circulation

- *(Riverain Clos du Parc, 2 chiens)*
 - Inquiétude pour les chemins cyclistes/piétons : cohabitation dangereuse, notamment avec les VTT (pas de sonnettes)
 - Routes : cf. Parc du Marquenterre : chemins en broyât, plus naturel et agréable que la dolomie
 - *R : Marquenterre est une de nos sources d'inspiration pour les aménagements*
- *(Riverain, bas du Clos du Sadin)*
 - Petit chemin entre le chemin Sadin et le chemin du Paradis à rajouter
 - Éviter d'amener une pression trop importante, plus de circulation dans les quartiers !
- *(Riverain, clos du Parc depuis '78)*
 - Historiquement le site était juste un lieu de transit pour le centre-ville, de marécage et de pâturage, et pas plus ! Pour les riverains, juste besoin d'aller au centre-ville les pieds au sec, d'avoir du calme dans le parc
 - Soutenons la Commune pour que les travaux avancent !
 - Où va-t-on chercher les budgets ? Ne pas se lancer dans un projet si pas de ressources assurées ; sans oublier la gestion future !
 - *R : on veut garder une dimension communale/locale ! Les aménagements ne sont pas terminés, un budget est prévu pour cela ; orienter vers des aménagements qui nous agréent tous*
- *(Riveraine)*
 - Mon jardin potager est à la fin du verger : peur de ne plus avoir de soleil !
 - *R : on veillera à la hauteur des plantations ; on peut sélectionner des variétés basse-tige*
- *(Riverain)*
 - Y aura-t-il des passerelles ? Des chemins ont été recréés artificiellement pour aller du Sadin vers le centre-ville (passage piétons, VTT...)
 - *R : il y a des passerelles prévues.*
 - Sécuriser les sentiers pour vélos d'enfant !
 - *R : les chemins "mixtes" doivent être assez larges ; séparer les pistes VTT. Ne pas oublier l'aspect d'éducation par rapport à la cohabitation des différents usagers du parc, à la gestion des déchets...*
 - *R : la fonction de liaison est aussi économique ; on est très attentifs à la facilité d'accès et à la mobilité*

Préservation

- *(Riverain)*
 - Travaux effectués sans permis > risque de devoir remblayer pour restaurer la zone humide (demande de la DNF) ? Le remblai pourrait être

intéressant ?

- *R : Ce n'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui, on parle des aménagements à venir sur base de la situation existante ; le remblai n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant, mais s'il le devient on fera une consultation*
- N'oublions pas les riverains du Hain en aval du bassin !
 - La fonction de bassin d'orage est-elle effective, les moines sont-ils opérationnels ?
 - *R : le plan d'eau reste un bassin d'orage ; mais c'est compatible avec des aménagements naturels. Pour l'instant le bassin est bien rempli, pas sûr qu'il remplisse déjà sa fonction de bassin d'orage...*
- Quel est l'avis des experts sur la compatibilité pêche / biodiversité ?
 - *R (point de vue naturaliste) : l'ajout de carpes et autres poissons "fouisseurs" n'est certainement pas une bonne idée ; un espace de pêche était envisagé, mais pas dans le grand bassin. Dans le cadre d'un aménagement écologique, il est préférable de mettre les poissons dans un espace limité, séparé de la zone naturelle dont on veut protéger la biodiversité (Réf. : "Guide de bonnes pratiques pour la création d'étangs en Région wallonne"). On aurait mieux fait de mettre les poissons dans le plus petit bassin, de partager le grand bassin, ou de laisser les pêcheurs à l'endroit où ils sont actuellement.*
 - *R (d'un pêcheur) : la carpe est un poisson exotique fouisseur, qui remue la boue pour manger toutes les larves de libellule, les oeufs de grenouilles et les têtards... 500 kg de carpes sur un étang c'est une catastrophe ; à savoir que dans tous les bassins bruxellois, les carpes ont été retirées, au vu des dégâts occasionnés ! Concernant l'amour blanc, en France, si on le réintroduit, on risque une amende de 9000€ ! Les carpes ne mangent pas les larves de moustiques, mais les autres poissons introduits (roches, rotengles) le font.*
 - *R (point de vue technique) : le lac fait 1m20 de profondeur partout, y compris devant le moine > le plan d'eau n'a pas été pas prévu pour cela au départ ; il aurait fallu une profondeur plus importante devant le moine, pour préserver les poissons en cas de vidange du bassin.*
- Les propositions de préserver au mieux la zone sont très positives ; améliorer la zone Nord est une bonne idée !

Éducation

- Panneaux didactiques = excellente idée ; veiller aussi à éduquer à l'entretien du site, il y a déjà des dégradations de la part de personnes qui fréquentent le site.
- Implantation d'un Horeca près de l'écosite : prévoir plutôt un pôle d'activités (ex. potager collectif...) plus près de la route de Piraumont > soutien logistique de la Commune et meilleure implantation ?
 - *R : l'option a été considérée, mais il faut voir le coût ! On a des bâtiments*

déjà existants qui peuvent être remis en valeur, à l'entrée du site côté Braine ; et si on prévoit une personne dans l'éco-musée, qui pourrait organiser des promenades sur la site, il y aurait une surveillance permanente en bordure du site. De plus, dans le cadre du projet de la future piscine, il y aurait déjà aussi un Horeca dans ce coin-là.

- Dans quelle mesure Natagora s'impliquera-t-elle, en tant qu'association, dans la gestion ou la partie didactique/éducation du projet ?
 - *R : Actuellement on est déjà impliqués -au même titre que d'autres-, notamment suivi des oiseaux sur le plan d'eau (recensement hivernal en cours). Dans le cadre d'une gestion multipartite, on est bien sûr prêts à participer/contribuer. Mais rien n'est encore fixé ; d'autres partenaires sont pertinents aussi (CNB, le Contrat de Rivière, ADESA..).*
 - *Fin mars, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau, une animation/ balade est déjà prévue (Sylvie, Agnès et Maya), dans une fonction didactique et conviviale.*
- Éducation écologique : l'attrait touristique est-il nécessaire ?
 - *R : Il sera limité, par exemple promenade didactique/éducative pour les écoles de la Commune ou avoisinantes, ou pour les mouvements de jeunesse ; mais l'espace est réduit, l'aspect local est bien sûr à préserver ! L'idée n'est pas d'attirer un maximum de touristes, mais de prévoir un volet éco-tourisme pour les gens qui viennent de toute façon.*

Recréation

- Inquiétudes quant au gambadage des chiens :
 - Peur des chiens en liberté, cohabitation difficile avec les riverains, principalement les enfants ou personnes âgées
 - *R : on propose un espace clôturé ; la règle de base reste de tenir les chiens en laisse, sauf à l'endroit prévu ! L'idée est de "canaliser" les chiens qui pour le moment se promènent en toute liberté, vers un espace dédié où ils ne mettent pas en danger les autres usagers.*
 - Qui va ramasser les déchets ?
 - *R : c'est à prévoir dans la gestion du site !*

Gestion

- Grosse question : qui va payer pour tout ça ?
 - *R : de toute façon les Brainois, que ce soit ce projet-ci ou celui de la Commune ! On a veillé à proposer les aménagements les moins coûteux possible. Pour la gestion, la question reste ouverte ; pour tout aménagement (plantations, prairie fleurie, gestion des roselières, des bois...) il y a une gestion à mettre en place. Le partage des compétences, les chantiers participatifs, l'implication des mouvements de jeunesse et des riverains (par ex. formations pour apprendre à faucher, à tailler...) sont des occasions de gérer à moindre coût !*

- *(Riverain du Hain, en aval)*
 - Si le bassin ne joue pas suffisamment son rôle de "ZIT" et si l'eau déborde, il faut assurer le suivi de la mesure du niveau d'eau ; on pourrait placer une caméra sur la zone, qui montrerait sur le site de la Commune ce qui s'y passe, et pourrait permettre un contrôle citoyen permanent.
 - *R : une communication sur le site de la Commune de l'Etat du niveau d'eau pourrait en effet être intéressante, voire une caméra.*
- Des structures végétales sont proposées dans le projet ; de l'osier est déjà planté près du site, l'activité pourrait être développée dans certaines parties du site, étendue à des chantiers collectifs...
 - *R : nous en prenons bonne note*
- Comment obtenir de la part de la Commune des garanties quant à la conservation de la nature et la préservation de la biodiversité ?
 - *Réponse de Mr. Detandt, Echevin des Travaux :*
 - *Nous ne sommes pas opposés à un débat préliminaire ; mais il y aura aussi une consultation dans le cadre de l'enquête publique, on est obligés de respecter des règles administratives. Une demande de permis d'Urbanisme a été déposée il y a quelques mois ; il y aura une enquête publique dès l'instant où le Fonctionnaire-délégué en donnera l'autorisation (dans les semaines à venir ?). Un débat public aura lieu, où toutes les personnes, riverains et autres, pourront donner leur avis, commentaires et suggestions, à partir d'un plan qui a déjà été déposé.*
 - *Sans rentrer dans le débat, je m'empresse d'ailleurs de dire que plusieurs choses qui ont été exposées aujourd'hui sont déjà prévues dans le plan et ne sont pas nouvelles.*
 - *Il y a par ailleurs déjà eu une enquête publique sur un Certificat d'Urbanisme pour construire la piscine à proximité du site, qui n'apparaît pas ici, mais qui aura une incidence majeure sur ce qu'on veut faire, et entre autres au niveau des parkings qui sont communs au site du Paradis et à la piscine, ce qui est nettement plus économique que la configuration proposée ici. Ces plans vont être diffusés, ils font partie bien entendu de la demande de Permis ; le débat aura lieu à ce moment-là, et les garanties seront définies.*
 - *La piscine sera semi-enterrée, avec une vue directe sur le plan d'eau ; donc le bois qu'on veut "reconstruire" ici est évidemment un obstacle majeur, et est un élément qu'il faudra modifier.*
 - *Réponse du Collectif :*
 - *Il faut signaler que ce que nous faisons ici est une démarche proactive, car on sait que quand les panneaux de l'enquête publique sont posés, nous avons trop peu de temps pour réagir et réfléchir, vous concerter, vous rencontrer... ; cela fait des mois qu'on travaille sur ce projet, qu'on rencontre les gens, qu'on va voir les associations, qu'on réfléchit ; le temps de l'enquête publique est bien trop court, et souvent en période de*

vacances...

- *Notre idée ici est que quand cette enquête publique apparaîtra, on ait tout un travail préalable à proposer et à déposer ; c'est simplement gagner du temps, et ne pas réagir dans l'urgence ; on a réagi à beaucoup d'enquêtes publiques, c'est toujours dans l'urgence, avec trop peu d'informations, et avec un stress qui n'est pas gérable pour des citoyens dont ce n'est pas le métier. Nous avons pris les devants, pour nous donner le temps de réflexion nécessaire pour démarche posée.*
- Piscine : combien de places de parking prévues, et où se situera ce parking ?
 - *R : C'est hors débat pour le moment ; on ne fait pas un débat sur la piscine*
 - Cela fait partie de l'aménagement global, quand on dit qu'on ne peut pas reboiser pour que les nageurs puissent voir le plan d'eau en nageant !
 - *R : Nous n'avons pas proposé de reboisement entre les deux plans d'eau, uniquement de la bande utilisée par les VTT dans le bois. Mais on peut bien sûr prendre en considération un aspect plus global lié au projet de piscine.*
 - On doit garder cela en tête, même si ce n'est pas le débat d'aujourd'hui ; on parle de bois existants, donc pour les riverains, entendre parler de déboisement est très difficile ! Mais il faut en effet rationaliser les parkings, de même que l'Horeca... Donc la remarque est pertinente !
 - *R : L'implantation potentielle de la piscine nous interpelle aussi, car elle est en continuité avec une zone fort intéressante aussi en termes de biodiversité, donc y mettre un grand parking entraîne aussi la destruction d'une zone intéressante ; il faut pondérer ! On ne parle pas d'une zone vierge, donc on n'y met pas 500 voitures sans faire de dégâts !*
 - *On ne s'oppose pas à ce projet-là -ni à n'importe quel autre- mais on voudrait que cela se fasse en concertation.*
 - Il faut recentrer un peu le débat ; on espère que la piscine viendra vite, on l'attend depuis assez longtemps. Ne mettons pas les fonctionnaires dans l'embarras ; il faut donner le temps au temps, et quand le Permis sera là, il faudra donner son avis. Quant aux bois, ils n'existaient pas avant ! C'est bien d'aimer les bois quand on vient de loin pour se promener ; mais si on les laisse trop pousser, on n'a plus de soleil dans son jardin !
- Il existe une démarche de PCDN, qui donne le cadre d'une consultation de la population, des collectifs et associations, des partis de l'opposition..., et où tout le monde peut se retrouver ensemble pour élaborer un projet ; ce ne serait pas la solution, simplement mettre en oeuvre le PCDN ?
 - *R : PCDN = Plan Communal de Développement de la Nature. On en parle en effet depuis longtemps ; mais il n'est pas si facile que ça pour une Commune de "rentrer en PCDN", il y a toute une démarche à suivre. C'est évidemment un de nos souhaits depuis toujours d'avoir un plan en place ; si ce n'est pas possible pour l'une ou l'autre raison ou pas à court*

terme, on a aussi proposé un Comité d'accompagnement, à tout le moins, pour le Paradis et pour la zone en général. Un PCDN ne sera pas la "panacée" non plus, il faut qu'il y ait une vraie concertation ; mais c'est une solution qui marche bien dans plusieurs Communes. Nous n'avons pas encore la confirmation que le PCDN soit "acquis" à Braine.

- Réponse de l'Echevin des Travaux :
 - *Tout ce que nous faisons, tout ce que nous construisons, est parfaitement cohérent avec le Plan Communal d'Aménagement (PCA), qui a été déposé au début des années 2000, et sur lequel nous avons fait une enquête publique à l'époque ; il est étonnant que les gens découvrent encore des choses ! A ce moment-là, il y a eu une consultation publique, et tout ce que nous avons fait est parfaitement cohérent avec le PCA.*
 - *Pour revenir à la piscine, nous avons introduit une demande de Certificat d'Urbanisme, sur lequel figurait l'implantation de la future piscine par rapport au plan d'eau. Nous attendons de recevoir du Fonctionnaire-délégué le Certificat, dont vous entendrez parler dans les prochaines semaines.*
- Un sujet pas encore abordé : parc fermé / parc ouvert, accès libre ou clôturé ; ce serait intéressant de se pencher sur la question, et de voir s'il est prévu d'avoir un accès fermé avec qui gèrerait cela.
 - *Nous avons pris note de la question et y reviendrons.*

POUR RAPPEL

Nous contacter, pour poser plus de questions, suggérer d'autres choses :

- via le site internet : www.monparadis.be
- via Facebook : "Mon Paradis brainois"
- par e-mail : collectif.paradis.bla@gmail.com
- par courrier postal : La Canopée, 139 rue Longue, 1420 BLA

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- **Visite du site** pour ceux qui le souhaitent : RV dimanche 8/02 à 10h
- Indiquer symboliquement sur la carte l'endroit où on s'engage à être vigilant
- Parler et informer ses connaissances !

REMARQUES SUPPLEMENTAIRES (reçues en version papier après la séance)

- *(Gillot)*
 - **Circulation** : personnes non motorisées, comment arriveront-elles au site du Paradis ?
 - **Préservation** : au fond, le débat est préventif, ne sachant pas encore les projets de la Commune ?
 - **Gestion** : gambadage des chiens, qui ramasse les déchets ?
 - **Démarche** : pour quand ce projet sera-t-il concrétisé ? La priorité de la Commune, c'est d'abord leur déménagement, et puis peut-être la rénovation de la cité "Draguets", qui croule sous l'humidité depuis 24 ans. On peut rêver ?
- *(Catherine Crits)*
 - **Récréation** : importance que ce point soit le moins développé possible pour garder la tranquillité du site, et surtout des riverains les plus proches !
 - Tout-à-fait d'accord qu'il n'y ait pas d'agrément prévu sur le grand bassin. Rien que les promeneurs font déjà disparaître la faune lors de leur passage !
 - Pas trop d'aménagements SVP. C'est un petit plan d'eau ; au plus il sera aménagé, au plus du monde viendra. Et je pense que ce n'est pas le but premier d'amener la foule.
 - Un 2è îlot dans le grand plan d'eau pourrait amener plus de quiétude aux oiseaux ; actuellement ils s'envolent dès qu'il y a quelques promeneurs bruyants, avec des chiens...
 - Cela doit rester un lieu nature ; pas trop de projets d'associations... Ne pas oublier le but premier de ce plan d'eau qui était un simple bassin d'orage !
- *(Goetgebuier)*
 - **Circulation** : il ne faudrait pas que cela devienne une piste VTT...
 - **Préservation** : oui mille fois, c'est trop beau
 - **Education** : Travailler aussi avec les enfants des écoles brainoises, primaires...
 - **Gestion** : Qui va s'occuper de tenir le site propre ? Je pense aux tags, bancs brûlés, trafic de drogue surtout la nuit (problèmes récurrents dans les environs)
 - Pour les chiens, je pense que c'est une utopie, les gens n'ont aucun respect vis-à-vis de ça
 - Mettre des poubelles scellées, pour qu'on ne puisse pas déposer les sacs Carrefour ou autres
- *(?)*
 - **Préservation** : Site de Grand Intérêt Biologique en 2010 !
 - Verger et pâturages : quid hautes tiges ?
 - Comment obtenir des garanties de la Commune quant à la préservation de la biodiversité, sachant que la fonction récréative (buvette, pêche...) semble

fort privilégiée ?

- (?)
 - **Circulation** : Accès au Paradis depuis la chaussée d'Ophain : chemin en ligne droite plutôt que de traverser le verger de la Commune ; cela aura pour but de ne pas perturber la faune, ne pas déraciner d'arbre, laisser la quiétude à ce lieu, ne pas perturber les riverains. Merci de préserver la zone TAMPON ! Faire le passage entre les haies arbustives.
 - **Récréation** : Création d'un parcours santé autour des différents sentiers
- (*H. Taecke*)
 - **Circulation** : crainte de l'affluence des cyclistes et de la vitesse excessive quand ils sont en groupe ; danger pour les enfants !
- (*Mr & Mme Jacquemart*)
 - **Récréation** : gambadage des chiens : bof
 - **Gestion** : reboisements